



Temps pour une convocation

Par **sabine s**, le **04/11/2017** à **10:07**

Bonjour je vous explique ma situation le 8 juillet je pars pour aller bosser en arrivant au boulot mon patron m'annonce que je peux retourner chez moi que j'allais recevoir un entretien préalable à un licenciement. Le ciel me tombe sur la tête. 2 jours plus tard je reçois ce recommandé avec ma date de convocation qui a lieu 10 jours plus tard. Je me rends à cette convocation avec un syndicat. Mon patron m'explique qu'il m'accuse de vol en gros je lui aurais détourné 30000€ en 3 ans. Je pensais me vanouir. Ça faisait un moment que je subissais un harcèlement moral car j'avais découvert qu'il trompait sa femme avec une de mes collègues mais je ne savais pas qu'il inventerait un truc pareil. Bref 5 jours après je reçois un recommandé qui m'explique que je suis licenciée pour faute grave et que je dois prendre rendez-vous pour récupérer mon solde tout compte. Cela fait maintenant presque 4 mois que cela est passé. Je voulais savoir comment savoir si il avait porté plainte car je n'ai jamais été appelée ni convoquée par la gendarmerie ou le commissariat? Et aussi une fois la plainte déposée est-ce que j'aurais été convoquée tout de suite ou est-ce que cela peut prendre plus de 4 mois? Merci de votre réponse